

**OBJET GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL
 CREATION D'EMPLOIS PERMANENTS**

Pour les besoins des services, je vous demande d'approuver la création des postes permanents suivants à l'effectif communal.

* **filière administrative**

- 4 emplois d'attaché principal,
- 8 emplois de rédacteur principal de 1ère classe ;

* **filière technique**

- 1 emploi d'ingénieur en chef de classe normale,
- 5 emplois d'agent de maîtrise principal ;

* **filière sportive**

- 1 emploi d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 1ère classe ;

* **filière culturelle**

- 1 emploi d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1ère classe ;

* **filière sociale**

- 1 emploi d'éducateur de jeunes enfants principal ;

* **filière animation**

- 1 emploi d'adjoint d'animation principal de 2ème classe ;

* **filière Police Municipale**

- 2 emplois de brigadier-chef principal,
- 1 emploi de brigadier ;

* **filière technique**

- 1 emploi de responsable du pôle projets
(près de la Direction des Technologies de l'Information)

Rapport n° 12/6-34

* Missions

Piloter les projets TIC en conformité avec les référentiels établis par ou pour le maître d'ouvrage et contrôler la qualité, les performances, le coût et les délais.

* Activités principales

Participer à la définition des orientations stratégiques en matière de systèmes d'information.

Assurer la définition, le pilotage et la mise en œuvre technique, l'accompagnement à la conduite du changement, et, l'animation et le pilotage technique des développeurs.

Définir le plan de formation TIC.

Assurer la supervision, l'évaluation et le reporting.

* Qualités requises

Formation de haut niveau type ingénieur ou équivalent dans le domaine.

Expérience dans le même type de fonction fortement appréciée.

Connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales.

Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux (Filière technique, catégorie A, grades des ingénieurs, des ingénieurs principaux ou des ingénieurs en chef de classe normale). Toutefois, en l'absence de candidatures de fonctionnaires susceptibles de remplir les fonctions, faute de candidature ou en cas d'inadéquation entre le profil des candidats et celui du poste, il pourra être pourvu par voie contractuelle pour les besoins du service dans les conditions prévues à l'article 3-3 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Le niveau de rémunération sera fixé entre 2 463,91 € et 5 796,18 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu. Cette rémunération suivra l'évolution des rémunérations de la Fonction Publique. L'intéressé pourra éventuellement percevoir le régime indemnitaire des ingénieurs territoriaux, dans les conditions prévues par la Délibération du Conseil Municipal fixant le régime indemnitaire du personnel.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2012.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20121117-12634-A-DE
Date de réception préfecture : 23/11/2012

Signé électroniquement par :
LE MAIRE
20/11/2012



Gilbert ANNETTE

**OBJET GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL
 CREATION D'EMPLOIS PERMANENTS**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 12/6-34 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur HOAREAU Jean-François, 2ème Adjoint, présenté au nom de la Commission Affaire Générale/ Entreprise Municipale,

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve la création des emplois permanents suivants à l'effectif communal :

*** filière administrative**

- 4 emplois d'attaché principal,
- 8 emplois de rédacteur principal de 1ère classe ;

*** filière technique**

- 1 emploi d'ingénieur en chef de classe normale,
- 5 emplois d'agent de maîtrise principal ;

*** filière sportive**

- 1 emploi d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 1ère classe ;

Délibération n° 12/6-34

* filière culturelle

- 1 emploi d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1ère classe ;

* filière sociale

- 1 emploi d'éducateur de jeunes enfants principal ;

* filière animation

- 1 emploi d'adjoint d'animation principal de 2ème classe ;

* filière Police Municipale

- 2 emplois de brigadier-chef principal ;
- 1 emploi de brigadier.

* filière technique

- 1 emploi de responsable du pôle projets
(près de la Direction des Technologies de l'Information).

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20121117-12634-B-DE
Date de réception préfecture : 23/11/2012

Signé électroniquement par :
LE MAIRE
20/11/2012



Gilbert ANNETTE